



// COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 décembre 2020

Contrats solaires : le gouvernement passe outre l'opposition parlementaire et impose sa mesure tarifaire rétroactive

Malgré la mobilisation de nombreux parlementaires ces dernières semaines, pour repousser ou aménager la remise en cause des contrats solaires antérieurs à 2011, le gouvernement est resté inflexible en imposant à l'Assemblée Nationale le vote de son amendement dans sa formulation initiale.

Le SER et Enerplan déplorent ce passage en force et cette remise en cause des engagements de l'Etat, qui n'a fait l'objet d'aucune réelle concertation et qui repose sur une argumentation fallacieuse. L'inscription de cet amendement dans la loi crée une situation d'insécurité et d'incertitude très forte pour les professionnels impactés.

Une deuxième phase débute désormais, au cours de laquelle il est essentiel que puissent s'ouvrir de véritables négociations avec les pouvoirs publics, cette fois-ci sur la base d'une vraie étude d'impact des conséquences de cette mesure sur la filière en lieu et place des calculs théoriques dénués de tout fondement dont l'administration s'est contentée jusqu'ici. En particulier, tout le raisonnement des pouvoirs publics s'appuie sur une notion de « rentabilité excessive » qui n'a jamais été ni démontrée ni même quantifiée.

Le SER, ENERPLAN et l'ensemble des producteurs seront pleinement mobilisés au cours des prochaines étapes réglementaires et en particulier pour éclairer les services de l'Etat sur les réalités économiques des installations solaires concernées - cet échange devant évidemment se tenir au plus vite et très en amont de la publication des textes d'application.

Pour Daniel Bour, Président d'Enerplan, « *Le gouvernement est passé en force malgré la grande mobilisation des parlementaires de tout bord pour rejeter ou au moins atténuer le texte de cet amendement. Pourtant, la profession unie a travaillé dur depuis deux mois pour lui faire des propositions courageuses qui n'ont malheureusement pas été jugées recevables. Enerplan le déplore. Alors que les décrets d'application vont être préparés, il est plus que temps d'entamer la concertation que le gouvernement affirme appeler de ses vœux. Nous sommes prêts à nous y impliquer aux côtés de l'administration, mais nous attendons des pouvoirs publics qu'ils nous permettent de trouver une solution acceptable pour les producteurs d'électricité concernés* ».

Pour Jean-Louis Bal, Président du SER, « *L'approche qu'a choisie le gouvernement impliquera de réouvrir des centaines de contrats, ce qui va nécessairement prendre beaucoup de temps et risque de geler les activités des entreprises concernées pendant des mois. Cela va bloquer l'activité de la filière et accentuer encore le retard de la France au moment où le changement climatique nous impose au contraire d'accélérer la transition énergétique* ».

Contact presse ENERPLAN :

Martine Lauseure (AGM communications)

media@amgpresse.com / martine@lauseure.com

06 15 02 82 60

ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, assembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens...). Sa vocation : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire. Ses missions : Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

Suivre **ENERPLAN** sur www.enerplan.asso.fr  [@enerplan](https://twitter.com/enerplan)  [Enerplan](https://www.linkedin.com/company/enerplan)

Contact presse SER :

Gilles CORMAN

gilles.corman@enr.fr

01 48 78 05 60 // 06 73 88 71 18

Le **Syndicat des énergies renouvelables** (SER) regroupe 400 adhérents, représentant un secteur générant plus de 150 000 emplois. Elle est l'organisation professionnelle qui rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le **SER** sur www.enr.fr  [@ser_enr](https://twitter.com/ser_enr)  [Syndicat des énergies renouvelables](https://www.linkedin.com/company/syndicat-des-energies-renouvelables)